



## Garde exclusive de ma fille

Par **mik66750**, le **30/01/2011** à **21:13**

Bonjour,  
voilà, je suis séparé de la mère de ma fille depuis janvier 2010 date à laquelle nous nous sommes mis d'accord pour faire la garde alternée puisque nous habitons la même ville. Seulement voilà, ayant perdu mon travail et en ayant retrouvé dans un autre département où vit toute ma famille (alors que là où nous vivons actuellement, nous n'avons pas de famille). Je voulais donc savoir si il y avait des critères à remplir pour pouvoir espérer avoir la garde de ma fille (4 ans et demi).  
Merci d'avance

Par **Melanie555**, le **31/01/2011** à **10:40**

La garde alternée est difficilement concevable quand les domiciles des parents sont éloignés..

Quant à savoir si la résidence de l'enfant va être fixée chez vous, alors que vous vous éloignez, nul ne peut préjuger de la décision du Juge qui, seul, peut statuer en fonction des éléments en sa possession, dans l'unique intérêt de l'enfant.